

ment placé sous le double vocable de Saint-Clair et de Saint-Romain.

*
**

ROISEY (*Rosiatis*), appelé encore Roizieu, Rozier. Nous avons vu en décrivant l'histoire de Saint-Pierre-de-Bœuf, Roisey déjà mentionné à propos d'une donation (12). En outre, nous trouvons dans une autre charte de 1039, une donation faite à l'église de Vienne par certain gentilhomme en reconnaissance de son canonicat, d'un manse sis à Roizieu dans le territoire d'Annonay, mais il s'en réserve l'usufruit à condition qu'il paierait à chaque fête de l'Assomption un porc valant douze deniers, un mouton avec sa toison, un agneau gras et un sestier de blé (13).

Roisey avait, à l'instar de nombre d'autres localités, un prieuré dont on voit encore, au sud-est de l'église, les restes. Ce prieuré paraît même avoir été assez important. A preuve c'est qu'en 1409, le duc Louis, comte de Forez, étant à Paris, octroya à Guillaume de Boisvair, — un des descendants du fondateur du château de la Valette, — le privilège de faire fortifier ce prieuré et d'obliger à sa garde les habitants du lieu. C'était le chanoine d'Annonay qui nommait à la cure de Roisey, bien que placée dans le diocèse de Vienne ; c'est là une des conséquences auxquelles nous avons fait allusion précédemment, touchant ces diverses localités, qui, situées sur les frontières du Vivarais, du Velay tenaient plutôt de ces dernières que du Forez lui-

(12) Charte de l'an 1001-1003, cartulaire de Saint-André.

(13) *In Tab. Eccles. Vienn.*, fol. 30.